



ACCOMPAGNEMENT A LA VAE PROGRAMME DE FORMATION

"TRANSFORMEZ VOTRE EXPERIENCE EN DIPLOME, EMBARQUEZ DANS NOTRE PROGRAMME VAE ET VALORISEZ VOS COMPETENCES POUR PROPULSER VOTRE CARRIERE VERS DE NOUVEAUX SOMMETS."



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EST VOTRE TREMLIN POUR CONSTRUIRE VOTRE REUSSITE PROFESSIONNELLE.



<https://www.acg-sensetactions.fr/>

SOMMAIRE

LA VAE - PROGRAMME DE FORMATION	3
NOS 2 FORMULES VAE.....	9
ENQUÊTES DE SATISFACTION	11
COMMENT FINANCER LA VAE.....	12



L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE – PROGRAMME DE FORMATION

LES OBJECTIFS

La VAE est un dispositif par lequel une personne engagée dans la vie active peut obtenir une certification professionnelle, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CQP), inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sur la base de ses expériences et compétences acquises en dehors du cadre scolaire ou universitaire traditionnel, par le biais de son expérience professionnelle, bénévole ou associative.

Objectifs de la VAE :

- Obtenir une Certification : Accéder à un diplôme sans suivre une formation classique.
- Reconnaître les Compétences : Valoriser les savoir-faire acquis sur le terrain.
- Faciliter la Mobilité Professionnelle : Aider aux transitions et évolutions de carrière.
- Améliorer l’Employabilité : Renforcer le profil des candidats sur le marché du travail.
- Encourager la Formation Continue : Promouvoir le développement professionnel tout au long de la vie.
- Renforcer la Confiance en Soi : Valider et reconnaître officiellement l’expérience acquise.

LES COMPETENCES VISEES PAR UN BILAN DE COMPETENCES

L'accompagnement VAE vise à développer un ensemble de compétences chez les candidats pour les aider à réussir leur démarche de validation des acquis de l'expérience.

Analyse et Réflexion Critique : Capacité à analyser son parcours professionnel et personnel, à identifier et expliciter les compétences acquises.

Rédaction et Communication Écrite : Savoir rédiger un dossier de VAE de manière claire, structurée et convaincante, en mettant en avant les expériences et compétences pertinentes.

Organisation et Gestion du Temps : Planifier et organiser les différentes étapes du processus VAE, gérer les délais et les priorités pour constituer un dossier complet.

Capacité de Synthèse : Résumer efficacement les expériences professionnelles et les compétences en lien avec le référentiel de la certification visée.

Présentation Orale et Défense : Se préparer à présenter et défendre son dossier devant un jury, en argumentant et en illustrant ses compétences avec des exemples concrets.

Auto-évaluation et Prise de Conscience : Développer une capacité à s'auto-évaluer, à reconnaître ses points forts et à identifier les domaines nécessitant un développement ou une formation complémentaire.

Recherche et Utilisation des Ressources : Savoir rechercher et utiliser les ressources nécessaires (documents, formations, témoignages, etc.) pour étoffer son dossier et préparer son entretien.

Connaissance des Référentiels : Comprendre et utiliser les référentiels de compétences des certifications visées pour aligner son expérience avec les exigences de la certification.

Capacité à se Mobiliser : S'engager activement dans la démarche, en restant motivé et persévérant tout au long du processus.

PUBLIC VISE – PREREQUIS

La VAE s'adresse à tous les publics, en emploi, en recherche d'emploi, du secteur privé, public, bénévole du milieu associatif, travailleurs indépendants... quels que soient l'âge, le niveau de formation initial ou le statut professionnel.

Il est nécessaire d'avoir les bases de compréhension de la langue française afin de pouvoir s'approprier les outils utilisés durant l'accompagnement comme les outils supports, les différents tests et questionnaires...

Le cas échéant, nous proposerons une adaptation de l'accompagnement et du déroulé du bilan de compétences.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE – LES OUTILS

C'est un/e consultant/e certifié/e et expérimenté/e qui accompagne la personne sur la validation des acquis de l'expérience.

Différentes techniques sont utilisées :

- **Entretiens individuels exploratoires et d'explicitation** : pour accompagner le/la candidat/e à analyser son parcours, identifier ses compétences et structurer son dossier.
- **Accompagnement à la rédaction** pour mettre en valeur les compétences de manière claire, précise et convaincante
- **Simulation d'entretien avec le jury** afin de préparer le/la candidat/e à la présentation selon les modalités définis pour le diplôme : exercices de mise en situation, feedbacks constructifs, amélioration de la présentation, défense du dossier.
- **Suivi et évaluation continue** : évaluation régulière de l'avancement du dossier avec des points d'étapes pour ajuster le travail en fonction des besoins du/de la candidat/e/

Ces moyens pédagogiques visent à structurer l'accompagnement, à renforcer les compétences du/de la candidat/e dans la présentation de ses acquis, et à maximiser ses chances de réussite dans la démarche de VAE.

COMMENT SE DEROULE UNE VAE – LES DIFFERENTES PHASES

La VAE est d'abord régie par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, modifiée par la réforme de la formation professionnelle en 2014 et la loi Avenir Professionnel de 2018. La loi la plus récente date du 21 décembre 2022 (loi Marché du Travail) visant à faciliter l'accès à la VAE et à simplifier les démarches administratives.

A cette fin, le service public de la VAE a été créé pour accompagner les candidats sur les diplômes du secteur sanitaire et social et principalement pour les salarié/es du secteur privé.

Tous les autres diplômes sont accessibles par le dispositif dit de droit commun.

La démarche de VAE (dite de droit commun et en dehors des diplômes téléversées sur la plateforme France VAE) se déroule en plusieurs phases structurées pour accompagner le candidat, depuis sa réflexion initiale jusqu'à la présentation devant le jury.

Phase 1 : Recevabilité (livret 1)

Dépôt de la Demande de VAE

Objectifs : Formaliser la demande de VAE auprès de l'organisme certificateur.

Action : Constitution et dépôt du dossier de demande (livret 1) comprenant la description de l'expérience professionnelle, les justificatifs d'activité, et la motivation pour la démarche.

Recevabilité (ou Admissibilité)

Objectif : Vérifier que la demande est recevable et que l'expérience est en adéquation avec la certification visée. Cette action est du ressort de l'organisme certificateur.

Actions : Étude du dossier de demande par l'organisme certificateur, décision de recevabilité. Si la demande est recevable, le candidat peut passer à l'étape suivante après avoir obtenu l'avis de recevabilité.

Phase 2 : Constitution du Dossier de Preuves (Livret 2)

Objectif : Rédiger un dossier détaillant les compétences et les expériences en lien avec la certification visée.

Actions : Rédaction du dossier de validation (livret 2) incluant des descriptions précises des activités réalisées, des compétences développées, des preuves tangibles (documents, rapports, témoignages, etc.).

Accompagnement

Objectif : Bénéficier d'un soutien pour constituer et finaliser le dossier de preuves.

Actions : Participation à des entretiens individuels, simulations d'entretien, suivi personnalisé par un accompagnateur VAE. Préparation de l'entretien.

Phase 3 : Présentation au Jury

Objectif : Défendre son dossier et démontrer ses compétences devant un jury.

Actions : Présentation orale devant le jury, réponses aux questions et échanges avec les membres du jury.

Décision du Jury

Objectif : Obtenir la certification visée.

Actions : Le jury évalue le dossier et l'entretien, prend une décision de validation totale, partielle ou de non-validation. En cas de validation partielle, des recommandations de formation complémentaire peuvent être faites.

Suivi Post-Jury

Objectif : Mettre en œuvre les recommandations du jury si nécessaire et valoriser la certification obtenue.

Actions : Inscription à des modules de formation complémentaire en cas de validation partielle, utilisation de la certification pour évoluer professionnellement, intégration des nouvelles compétences reconnues dans son parcours professionnel.

Chaque phase du processus est essentielle pour assurer que les compétences et les expériences du candidat sont correctement évaluées et reconnues, maximisant ainsi les chances de succès de la démarche.

ET SI JE SOUHAITE REALISER MON ACCOMPAGNEMENT A LA VAE EN « TOTAL DISTANCIEL » ?

Oui, c'est possible...

Notre organisme est habilité à dispenser cet accompagnement en « total distanciel ».

Les rendez-vous d'accompagnement sont réalisés via l'outil ZOOM permettant le partage d'écran et des documents, l'utilisation d'un tableau blanc, un chat pour l'envoi des documents...

Le/la consultant/e s'assure de la compréhension du travail à effectuer et reste à disposition pour toute information complémentaire, si besoin. Ainsi, il/elle explique les exercices et objectifs poursuivis de manière orale, redonne les informations sur le mail de fin de séquence qui reprend l'ensemble du travail à effectuer (travail personnel guidé).

ASSISTANCE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

C'est le/la consultante qui réalise l'accompagnement qui est aussi chargé/e des assistances pédagogique et technique en cas de besoin. Les modalités d'assistance sont définies au début de l'accompagnement et consignées dans le contrat d'engagement réciproque.

Le/la consultant/e peut être contacté/e par email de préférence mais aussi par téléphone en cas d'urgence. Le/la consultant/e répond dans un délai de 24h en jour ouvré. Le cas échéant, le/la bénéficiaire l'accompagnement à la VAE peut aussi contacter la responsable pédagogique (voir les coordonnées dans le livret d'accueil).

Le/la consultant/e a toutes les compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement, que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Votre consultant/e est formé/e (certifié/e) et expérimenté/e. Ses connaissances et compétences sont mises à jour chaque année par la réalisation d'actions de formation professionnalisantes.

QUELS SONT LES MOYENS UTILISES PERMETTANT DE SUIVRE LA REALISATION DE L'ACTION ET SES RESULTATS ?

LE LIVRET 2 ET L'ENTRETIEN ORAL

A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire aura rédigé son livret 2 selon les attendus du certificateur et du diplôme visé. Il/elle aura réalisé la trame de son entretien oral.

LA FEUILLE DE PRESENCE ET L'ATTESTATION DE PRESENCE

Tout au long de l'accompagnement, le/la bénéficiaire de l'action et le/la consultant/e signe une feuille de présence précisant la date du rendez-vous, la durée et les heures.

A la fin du bilan, une attestation de présence est remise au/à la bénéficiaire attestant la durée de l'accompagnement.

LE QUIZZ D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES PAR LE BIAIS DE LA VAE

Le/la bénéficiaire remplit un quizz d'évaluation des compétences à l'issue de l'accompagnement à la VAE.

LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

A l'issue de l'accompagnement à la VAE, le/la bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction pour évaluer la formation, les outils, les techniques, les apports... de l'action.

INCLUSION ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre engagement en faveur de l'inclusion se reflète dans notre démarche. Nous sommes déterminés à offrir un accompagnement personnalisé et adapté à chaque personne, y compris celles en situation de handicap.

Nous croyons en la richesse de la diversité et nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun peut développer son potentiel.

Nos principes directeurs :

Accessibilité : notre agence est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les toilettes non genrées sont adaptées.

Ecoute active : Nos consultant/es sont formé/es pour pratiquer l'écoute active et empathique. Ils/elles sont sensibilisé/es aux différents types de handicap et adaptent leur approche pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne

Personnalisation du processus : L'accompagnement à la VAE peut être adapté dans sa durée, déroulement et outils... pour prendre en compte les spécificités liées au handicap. Nous collaborerons pour identifier les ajustements nécessaires afin de garantir une évaluation équitable.

Confidentialité et respect : Nous respectons la confidentialité des informations liées au handicap et nous encourageons un dialogue ouvert avec les participant/es pour comprendre leurs besoins et préférences.

En intégrant la prise en compte du handicap dans notre programme « accompagnement à la VAE », nous visons à créer une expérience positive et émancipatrice pour chaque personne, participant ainsi à une société plus inclusive et égalitaire.

Toutefois, s'il s'avérait que nous ne pouvions pas disposer des moyens matériels, techniques et humains pour répondre à la demande du/de la bénéficiaire, celui-ci/celle-ci serait orienté vers le/la référent/e handicap de l'organisme de formation ou vers un organisme partenaire de notre réseau de partenaires dans le milieu du handicap.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Afin d'offrir une expérience transparente et efficace, nous avons établi des modalités d'accès claires et des délais adaptés.

Modalités d'accès :

- **Prise de contact initiale** : pour entamer le processus d'accompagnement à la VAE, vous pouvez nous contacter par téléphone, email ou via notre site internet. Un membre de notre organisme de formation vous guidera et informera sur les premières étapes.
- **L'entretien d'information préalable** : suite à votre prise de contact, un entretien d'information est programmé, en présentiel ou distanciel selon les choix du/de la bénéficiaire. Cet entretien est réalisé par le/la consultante certifié.e sur l'accompagnement à la VAE, afin de discuter de vos attentes, besoins, objectifs et vous fournir toutes les informations détaillées sur le déroulement de l'accompagnement.
- **Elaboration d'un programme individualisé** : à la suite de cet entretien, le programme vous est remis, intégrant les éléments individualisés, le cas échéant (modalités, durée...). Ce programme présente les différentes phases de la VAE, les modalités pédagogiques et d'accompagnement, et les outils/techniques qui seront utilisés.
- **Toute prestation s'accompagne de l'envoi d'un devis** : Ce devis précise le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est remis en main propre ou transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. ou Kairos (pour les demandeurs d'emploi).

Délais d'accès :

- **Réactivité** : Nous nous engageons à répondre à votre prise de contact dans un délai maximum de 48 h ; Nous comprenons l'importance de démarrer rapidement le processus pour répondre à vos besoins professionnels.
- **Entretien préliminaire** : il est programmé dans un délai de 10 jours sauf indisponibilité du/de la bénéficiaire ; Nous valorisons la rapidité sans compromettre la qualité de l'accompagnement.

- **Début effectif de l'accompagnement** : l'accompagnement peut commencer à réception de la recevabilité qui est envoyée par l'organisme certificateur suite à son étude du livret 1. Ce document est indispensable et sera demandé avant le premier rendez-vous d'accompagnement.

Notre engagement envers des modalités d'accès flexibles et des délais réactifs témoigne de notre volonté de vous accompagner efficacement dans votre parcours professionnel. Nous sommes à disposition pour faciliter votre transition vers une nouvelle étape de votre carrière.

TARIFS

Nous proposons deux formules d'accompagnement allant de 14 h d'accompagnement à 24 heures en présentiel ou distanciel synchrone dans le cadre de l'individualisation de la démarche.

Nous indiquons la formule et le tarif sur le devis remis à l'issue de l'entretien d'information préalable à l'accompagnement à la VAE.

Cette offre de formation est aussi éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) ou au financement par France Travail ou prise en charge par les OPCO, CPF public...ou en auto-financement. Dans ce dernier cas et uniquement dans ce cas, nous sommes à votre écoute pour toute solution d'échelonnement du règlement.

Coordonnées de l'organisme de formation

ACG SENS ET ACTIONS

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75 79 01 30 279 - auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 88070608000012.

451 Avenue de Paris – 79000 NIORT

Contact : 06.22.62.48.66

Contact : catherinegejolly@acg-sensetactions.fr

**NOS DEUX FORMULES – VAE –
BASE 14 OU PREMIUM 24**
Adaptation de la durée et des modalités en fonction de votre besoin

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE « FORMULE BASE 14h »	ACCOMPAGNEMENT A LA VAE « FORMULE PREMIUM 24h »
1 entretien d'information sur la VAE et analyse partagée des besoins (gratuit)	1 entretien d'information sur la VAE et analyse partagée des besoins (gratuit)
Accompagnement à la rédaction du livret 2	Accompagnement à la rédaction du livret 2
7 rendez-vous de travail d'une durée de 2h/séquence	12 rendez-vous de travail d'une durée de 2h/séquence
L'accompagnement est réalisé par une <u>consultante certifiée et expérimentée</u> en transitions professionnelles.	L'accompagnement est réalisé par une <u>consultante certifiée et expérimentée</u> en transitions professionnelles.
La durée de la « formule PREMIUM 24h » est de 12 à 24 semaines à raison d'environ 1 entretien / semaine ou 2 semaines.	La durée de la « formule PREMIUM 24h » est de 12 à 24 semaines à raison d'environ 1 entretien / semaine ou 2 semaines.
Cette formule comprend la mise à disposition d'outils de travail personnel entre les rendez-vous.	Cette formule comprend la mise à disposition d'outils de travail personnel entre les rendez-vous.
1800 euros Net 14 heures d'accompagnement en présentiel ou distanciel synchrone (+ travail personnel)	2600 euros Net 24 heures d'accompagnement en présentiel ou distanciel synchrone (+ travail personnel)

NOS RESULTATS – ENQUETES DE SATISFACTION

Les enquêtes de satisfaction que nous réalisons ont plusieurs objectifs :

- Elles mesurent l'efficacité de notre méthode d'accompagnement et de nos outils, ce qui nous permet de déterminer si notre accompagnement répond aux attentes de nos clients et si les objectifs définis au début de l'accompagnement ont été atteints.
- L'opinion et les retours de nos clients nous permettent d'identifier nos points forts et nos axes d'amélioration afin d'inscrire notre démarche dans le cadre de l'amélioration continue.
- Les enquêtes et leurs indicateurs fournissent des informations précieuses à destination de nos clients (individuels, entreprises, organismes de la fonction publique, etc) afin de leur permettre de faire un choix éclairé en matière de choix d'organisme pour être accompagné/e ou accompagner un/une collaboratrice des secteurs privé et public.
- Nous disposons de la charte de qualité Qualiopi sur les actions de formation, les bilans de compétences et les accompagnements à la VAE. Les résultats nous permettent de valider le respect des processus que nous avons mis en place dans le cadre de nos accompagnements.
- Enfin, les résultats de nos enquêtes renforcent notre réputation et nous permettent d'établir des relations solides avec l'ensemble de nos clients.

COMMENT FINANCER UNE VAE ?

Le financement par France VAE

Le bilan de compétences peut être financé par France VAE. Ce cas concerne les salariés du secteur privé et les diplômes inscrits sur la liste mise à disposition par France VAE (22 diplômes du secteur sanitaire et social)

Le financement personnel

- Confidentialité : vous avez le contrôle total sur votre bilan et vous ne demandez pas d'autorisation à un tiers.
- Flexibilité : choix de la temporalité du déroulement du bilan et donc ne pas se conformer aux exigences de délais imposés par un tiers financeur.
- Autonomie : c'est un engagement fort envers votre développement professionnel (responsabilité et contrôle)
- Non limitation à des critères d'éligibilité ou conditions financières par un tiers.

Le financement par le CPF, privé ou public

Le bilan de compétences est finançable par le biais du CPF depuis 2017. La procédure est simplifiée et sécurisée par l'identité numérique. Les avantages sont nombreux :

- Accessibilité financière permettant de financer tout ou partie de la prestation.
- Indépendance et autonomie : l'utilisation du CPF permet de conserver l'employabilité et l'élaboration d'un parcours professionnel réfléchi.
- Facilité d'utilisation : Le CPF offre une plateforme conviviale et sécurisée avec l'utilisation de l'identité numérique La Poste.
- Possibilité de faire le bilan de compétences hors temps de travail (ou sur le temps de travail en demandant l'autorisation à l'employeur).
- Possibilité d'abondement du CPF par l'employeur.

A noter : Les agents de la fonction publique peuvent également demander le financement du bilan de compétences via leur CPF public : s'adresser au service RH de la collectivité.

Les chefs d'entreprises sont également concernés par ce mode de financement.

Le financement via le plan de développement des compétences de l'entreprise

- L'employeur investit dans le développement du capital humain et s'engage dans le développement professionnel de ses collaborateurs/trices.
- Amélioration de la performance individuelle et collective afin de maximiser les contributions des collaborateurs/trices à l'entreprise.
- Alignement des compétences avec les besoins de l'entreprise en identifiant les talents mais aussi les lacunes permettant ainsi de les combler par le biais des formations.
- Motivation et fidélisation des salariés
- Gestion proactive des carrières

Le financement par France Travail

Le bilan de compétences peut être financé par France Travail dans le cadre de l'AIF ou d'un financement dans le cadre d'une CSP suite à un licenciement économique.

"Le plus grand bien que nous faisons aux autres hommes n'est pas de leur communiquer notre richesse, mais de leur révéler la leur."

Louis Lavelle, philosophe français



Mentions légales : La structure, les textes et les photos sont la propriété de la société ACG Sens et Actions. La reproduction totale ou partielle est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnable.